5 ET 6 DÉCEMBRE 2023

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ZANZIBAR (TANZANIE)

COMPTE RENDU DE RÉUNION

INTRODUCTION

Le présent compte rendu propose un résumé de haut niveau des principaux points des délibérations et des décisions prises. L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site Web du GPE. La liste des participants est donnée à l'annexe 1.

MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

1. Ouverture de la réunion

1.1 Le Président du Conseil ouvre la séance à 09 heures. M. Hemed Suleiman Abdulla, deuxième vice-président du Gouvernement de Zanzibar, s'adresse au Conseil et remercie le GPE de sa contribution aux progrès réalisés dans le secteur de l'éducation à Zanzibar.

1.2 Laura Frigenti, directrice générale du GPE, remercie le Gouvernement de Zanzibar de son hospitalité. Elle salue les efforts déployés par le gouvernement pour fournir une éducation de qualité et assurer l'inclusion, y compris celle des filles et des enfants ayant des besoins spéciaux. Elle réaffirme l'engagement du GPE à poursuivre sa collaboration.

1.3 Dans ses propos liminaires, le Président présente l'ordre du jour de la réunion.

2. Discussion de groupe : Année de l'éducation de l'Union africaine

2.1 Dans son mot introductif, le Président souligne l'importance d'un apprentissage de qualité tout au long de la vie pour que l'Afrique suive le rythme rapide des évolutions environnementales, démographiques et technologiques. Il relève que les systèmes éducatifs ne sont pas suffisamment équipés pour doter les jeunes Africains des compétences

dont ils ont besoin au XXIe siècle et considère la technologie comme un moyen pouvant permettre d'apprendre et de combler les écarts. Il rappelle l'engagement du GPE à ne laisser personne de côté, en particulier les filles, les réfugiés et les enfants handicapés. Il souligne les défis économiques et le fardeau de la dette des pays partenaires africains. Le Président estime que le Sommet africain offre au GPE l'occasion de jouer un rôle important dans l'optique de la poursuite de ses activités.

2.2 M. Farah Sheikh Abdulkadir, ministre fédéral de l'Éducation, de la Culture et de l'Enseignement supérieur de la République fédérale de Somalie, rend compte de la réunion du groupe Afrique qui s'est tenue à Dar es-Salaam du 29 novembre au 1er décembre et au cours de laquelle les ministres de l'Éducation des pays partenaires du GPE se sont concertés et ont publié un communiqué ministériel en guise de contribution au Sommet de l'Union africaine. Le communiqué a été transmis par la suite au Conseil par courrier électronique.

2.3 Les membres du Conseil se félicitent du communiqué ministériel, relèvent les points ci-après et font les suggestions suivantes :

- Au-delà des compétences de base, l'orientation devrait plutôt être de préparer la jeunesse africaine à relever les défis du XXIe siècle.
- Des questions comme le manque d'enseignants, les salaires insuffisants, la formation et les systèmes de soutien devraient recevoir l'attention qu'elles méritent.
- Il est suggéré que le GPE s'associe à l'Union africaine et à l'Éducation sans délai (ECW) pour organiser une conférence sur le financement de l'éducation au cours de laquelle les gouvernements africains seraient invités à s'engager à financer l'éducation au niveau national. En outre, le GPE et l'UNESCO pourraient accueillir un sommet de haut niveau sur les enseignants.
- Il est nécessaire de mettre l'accent sur le financement intérieur, des mécanismes de financement innovants et l'utilisation efficace des ressources. La problématique de l'éducation est étouffée par d'autres enjeux tels que le climat, la santé et les conflits militaires. Pour cette raison, il est important de mobiliser des financements au titre de l'aide publique au développement (APD) en faveur de l'éducation. Des mesures rigoureuses sont aussi indispensables en ce qui concerne la restructuration de la dette.

- La réunion de haut niveau du Comité directeur en février sera l'occasion de débattre de propositions concrètes.
- Le GPE peut intensifier le plaidoyer sur l'équité et l'inclusion ainsi que sur le rôle de l'éducation dans la résolution de problèmes tels que la santé et le changement climatique.
- Le Sommet de l'Union africaine serait l'occasion de présenter les initiatives qui ont donné de bons résultats et de les transposer à plus grande échelle.
- Les sommets du G7 et du G20 sont également considérés comme une occasion importante de garantir le financement de l'éducation.

3. Rapport de la directrice générale

3.1 Laura Frigenti, directrice générale du GPE, donne un aperçu des résultats du GPE au cours des six derniers mois, tels que décrits dans le document DOC 02.

Délibérations

3.2 **Performance globale du GPE :** Les membres se félicitent de la nette amélioration des décaissements et des approbations du GPE par rapport aux années précédentes. Cependant, ils se déclarent également préoccupés par le manque de données nationales sur les résultats d'apprentissage. Plusieurs membres soulignent l'importance d'avoir des enseignants qualifiés pour assurer une éducation de qualité dans le monde entier.

3.3 **Collaboration intersectorielle :** Les membres notent l'importance d'améliorer les liens avec d'autres secteurs, dont le principal est le changement climatique. Plusieurs membres saluent l'initiative conjointe du GPE et du Fonds vert pour le climat (FVC).

3.4 **Prochaine reconstitution des ressources du GPE :** Certains membres soulignent l'importance des données au niveau des résultats pour montrer les réalisations du GPE avant le prochain cycle de reconstitution des ressources. Il est suggéré que le Secrétariat étudie les possibilités de tirer parti des événements de haut niveau à venir tels que l'Année de l'éducation de l'Union africaine, la réunion annuelle du G20 sous la présidence brésilienne et le Sommet social des Nations Unies de 2025.

3.5 La directrice générale remercie les membres pour leurs observations et suggestions. Elle indique que le Secrétariat travaille actuellement à l'élaboration d'indicateurs de performance au niveau des résultats, conformément aux pratiques d'établissement de rapports d'organisations similaires. Le Conseil sera tenu informé

de l'avancement de ces travaux.

4. Modalités institutionnelles

4.1 Laura Frigenti, directrice générale du GPE, présente le résultat des négociations entre le GPE et la Banque mondiale sur ses modalités actuelles d'hébergement telles qu'énoncées dans le document DOC 03. Intervenant à la suite de Mme Frigenti, Mme Maitreyi Das, directrice des fonds fiduciaires et des relations avec les partenaires à la Banque mondiale, présente un aperçu des négociations du point de vue de la Banque et fait part de la satisfaction de celle-ci à l'égard du nouvel accord.

Délibérations

4.2 **Résultat des négociations :** Tous les membres félicitent le Secrétariat pour le nouvel accord proposé, y compris la réduction des frais d'hébergement. Deux membres demandent si la Banque mondiale conservera le droit de revoir le recouvrement des coûts à l'avenir et si le GPE pourrait également réexaminer cette décision. Plusieurs membres soulignent l'importance d'avoir plus de précisions sur le nouveau cadre institutionnel et opérationnel avant l'examen par le Conseil du prochain plan stratégique du GPE.

4.3 **Entrées financières :** Plusieurs membres se félicitent de la possibilité de créer une nouvelle entité juridique, en dehors de la Banque mondiale, pour faciliter la mobilisation de fonds auprès de bailleurs non souverains. Deux membres s'inquiètent de la garantie du mandat et de l'indépendance du GPE lorsqu'il reçoit des fonds d'autres sources.

4.4 **Sorties financières :** Plusieurs membres insistent sur l'importance de réfléchir à des solutions devant permettre que les fonds du GPE parviennent directement aux systèmes et organisations des pays partenaires.

4.5 La vice-présidente du Conseil confirme que le Comité exécutif suivra les négociations en cours avec la Banque mondiale et veillera à ce que le Conseil soit informé de toute question majeure. Elle convient que le nouveau cadre institutionnel doit étayer le prochain plan stratégique et la prochaine reconstitution des ressources. La vice-présidente précise également que le libellé de la décision charge le Secrétariat d'examiner différents modèles et mécanismes devant permettre de recevoir davantage de ressources et de mieux les utiliser. Aucune mesure ne sera prise à ce stade. Le directeur financier du GPE confirme que les négociations donneront au Partenariat mondial davantage de possibilités de

recevoir et de décaisser ses fonds, mais que le Conseil n'a pas nécessairement besoin d'utiliser toutes les options possibles.

4.6 Le président du Conseil déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2023/12-01 - <u>Dispositions institutionnelles du GPE</u> : Le Conseil d'administration :

1. Se réfère à sa décision sur les dispositions institutionnelles de janvier 2023 (BOD/2023/01-01) et se félicite des progrès réalisés dans l'exploration d'options susceptibles de réaliser des économies potentielles, de faciliter de nouveaux instruments de collecte de fonds et d'offrir une plus grande flexibilité opérationnelle comme demandé ;
2. Remercie la Banque mondiale de sa volonté de continuer à accueillir le Secrétariat dans un avenir prévisible, et
3. Charge le Secrétariat d'explorer plus avant ces approches de collecte de fonds et cette flexibilité opérationnelle dans le contexte de l'élaboration de son prochain plan stratégique et de sa prochaine approche en matière de financement et de fonds, et se félicite de l'engagement de la Banque mondiale à soutenir le GPE dans ce processus.
4. Compte tenu des progrès réalisés pour obtenir une réduction des frais de recouvrement des coûts d'hébergement, la possibilité de trouver un soutien auprès de donateurs non souverains et l'accord d'explorer les options pour renforcer les systèmes nationaux, convient que le Secrétariat devrait rester hébergé par la Banque mondiale, notant que le Conseil conserve la capacité d'examiner ces arrangements
5. Mandate la directrice-générale de travailler avec la Banque mondiale pour prolonger le protocole d'accord d'hébergement avant son expiration et, sans renégocier le protocole d'accord, effectuer les mises à jour procédurales nécessaires pour refléter les accords conclus depuis sa signature initiale.
6. Demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en juin 2024 sur les progrès réalisés, y compris les options d'approches de collecte de fonds et de flexibilité opérationnelle pour la prochaine période du plan stratégique, pour examen par le Conseil d'ici décembre 2024.

5. Finances et risques

5.1 M. Nesmy Manigat, ministre de l'Éducation de Haïti et président du Comité des finances et du risque (FRC) du GPE, ouvre la séance par un récapitulatif des délibérations du FRC et de ses recommandations au Conseil sur les sujets évoqués

lors de la réunion. L'intervention de M. Manigat est suivie par celle de M. Padraig Power, directeur financier du GPE, qui présente les prévisions financières du Partenariat mondial (DOC 04), les changements proposés en matière d'admissibilité et d'allocation (DOC 05) et les révisions du processus d'accréditation des agents partenaires (DOC 06).

Délibérations

5.2 **Prévisions financières :** Les membres se félicitent de l'amélioration de la situation financière, des fonds supplémentaires pouvant être réaffectés aux guichets financiers du GPE. Ils s'inquiètent en revanche de la volatilité actuelle des externalités et s'enquièrent de la manière dont le Secrétariat peut faire face aux effets négatifs potentiels sur les ressources du GPE.

5.3 **Admissibilité de la Jordanie et du Liban :** Les membres se félicitent que la Jordanie et le Liban puissent bénéficier des ressources du GPE.

5.4 **Fonds à effet multiplicateur :** Les membres reconnaissent que le Fonds à effet multiplicateur a réussi à mobiliser des ressources supplémentaires pour l'éducation. Ils se félicitent également du texte se proposant de donner aux pays à faible revenu l'accès prioritaire aux ressources supplémentaires. Il est dit que ces pays sont ceux qui ont le plus de difficultés à accéder au financement de l'éducation et ont donc besoin d'un soutien supplémentaire. Certains pays partenaires proposent de réviser les critères d'utilisation du Fonds à effet multiplicateur afin de permettre une plus grande participation des acteurs locaux, y compris le secteur privé national.

5.5 **Accélérateur de l'éducation des filles :** Les membres s'inquiètent du manque de financement pour l'Accélérateur de l'éducation des filles, qui signifie que le GPE ne peut pas répondre à la demande de tous les pays admissibles. Ils suggèrent au Secrétariat de réfléchir à d'autres options pour reconstituer les ressources de ce guichet de financement ciblé, notamment en utilisant les ressources provenant des contributions de base ou d'autres guichets, des fonds supplémentaires provenant du rendement des placements, ou en réexaminant les conditions de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

5.6 **Processus d'accréditation :** Tous les membres accueillent favorablement les changements proposés au processus d'accréditation des nouveaux agents partenaires. Ils soulignent l'importance de diversifier les agents partenaires afin de rendre le modèle opérationnel plus efficace et de l'adapter aux besoins particuliers des pays. Il est noté qu'un portefeuille plus important d'organisations accréditées ne se traduit pas automatiquement par un nombre accru d'agents sélectionnés.

5.7 Le directeur financier du GPE prend note des inquiétudes que suscite le manque de financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles et confirme que le Secrétariat examinera les solutions envisageables. S'agissant de l'admissibilité des pays, le Secrétariat précise que ceux dont la situation économique s'est améliorée au cours d'un cycle de financement resteront admissibles jusqu'à la fin du cycle en question. Il n'y a pas de processus de reclassement à ce stade, mais il pourrait faire l'objet de discussions à l'avenir. S'agissant du processus d'accréditation, le directeur financier indique que le Secrétariat a demandé un examen du processus de sélection des agents partenaires. Il rendra compte de ses conclusions aux comités compétents et au Conseil.

5.8 Le président du Conseil déclare que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2023/12-02 - Augmentation des enveloppes au titre du fonds à effet multiplicateur et de l'initiative SmartEd : Le Conseil d'administration :

1. Prend note des ressources disponibles indiquées dans les prévisions financières (BOD/2023/12 DOC 04) ainsi que de la forte demande et du succès enregistrés à ce jour par le fonds à effet multiplicateur du GPE.
2. Approuve une augmentation de l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur pour la période de financement du plan stratégique GPE 2025 de 755 à 950 millions de dollars.
3. Compte tenu des progrès initiaux satisfaisants de l'initiative ACG-SmartEd approuvée par le Conseil en décembre 2020 (BOD/2020/11/12-06), autorise la directrice générale à augmenter l'enveloppe globale du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'initiative SmartEd de 100 à 150 millions de dollars sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'éléments indiquant que cette augmentation est susceptible de générer au moins 600 millions de dollars de cofinancement nouveau et supplémentaire de la part des membres du Groupe de coordination arabe.
4. Souligne l'importance du renforcement de l'égalité des genres dans le cadre du Fonds à effet multiplicateur, et de donner la priorité d'accès à ces ressources pour les pays à faible revenu.

BOD/2023/12/03 - Éligibilité et allocation pour le Liban et la Jordanie : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/04 et note que le Liban et la Jordanie devraient désormais répondre aux critères d'éligibilité au financement du GPE

établis par le Conseil.

2. Compte tenu du changement de classification économique des deux pays et des pressions exercées sur leurs systèmes éducatifs en raison de l'accueil d'une proportion importante de réfugiés, approuve à titre exceptionnel l'éligibilité aux financements suivants dans le cadre du GPE 2025 :

Pays	Financement pour le renforcement des capacités du système	Fonds à effet multiplicateur
Liban	1,6 million de dollars	5 millions de dollars
Jordanie	2,3 millions de dollars	15 millions de dollars

BOD/2023/12/04 – <u>Accélérateur de l'éducation des filles :</u> Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision BOD/2020/11/12/05 de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA) en tant que mécanisme de financement ciblé afin de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir l'éducation des filles dans un sous-ensemble de pays et territoires éligibles au soutien du GPE qui en ont le plus besoin.
2. Réaffirme qu'une allocation au titre du GEA vient toujours s'ajouter à un financement pour la transformation du système ou à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur et que l'égalité des genres est intégrée dans le GPE 2025, indépendamment de l'éligibilité d'un pays au financement du GEA ou de sa capacité à y accéder.
3. Note que tout financement au titre du GEA est subordonné à la disponibilité de ressources basées sur des contributions financières ciblées, et que la demande avérée a maintenant dépassé ces ressources.
4. Charge le Secrétariat d'identifier d'autres possibilités d'augmenter les dotations du GEA, par exemple en affectant les contributions des donateurs ou en allouant des enveloppes excédentaires.
5. Invite les partenaires du GPE à accroître leur financement du GEA afin de permettre au plus grand nombre de pays de bénéficier de cette initiative.
6. Note que tout financement supplémentaire promis au GEA sera alloué à titre indicatif pour soutenir les pays éligibles en fonction de l'ordre dans lequel les paramètres stratégiques de l'initiative ont été approuvés par le Conseil.

BOD/2023/12-05 — Révision de la procédure d'accréditation : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la décision BOD/2013/11-09 visant à élargir les critères d'éligibilité des agents partenaires et la décision BOD/2023/01-01 invitant le GPE à entamer le dialogue avec la Banque mondiale au sujet des options permettant d'atteindre une plus grande souplesse opérationnelle.
2. Souligne l'importance de diversifier l'éventail des organisations susceptibles d'agir en tant qu'agent partenaire afin de répondre au mieux aux besoins des pays partenaires.
3. Approuve la révision des critères de sélection initiale relatifs aux organisations sans but lucratif afin d'inclure les fonds philanthropiques comme source de financement acceptable lors de l'évaluation de l'expérience de l'organisation dans la gestion de projets financés par les bailleurs de fonds.
4. Conscient de l'importance de l'uniformité de traitement en ce qui concerne la sélection des agents partenaires, de la solidité des processus d'examen de la qualité du GPE et de la volonté de réduire les coûts de transaction inutiles, supprime l'obligation de procéder à une évaluation supplémentaire de la capacité de mise en œuvre du financement pour les organisations sans but lucratif.

6. Intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs

6.1 La séance vise à discuter de l'importance d'intégrer les enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux et de la contribution du GPE à l'aide apportée aux pays partenaires pour garantir une éducation inclusive de qualité.

6.2 Le Secrétariat présente un aperçu du travail du GPE en faveur des enfants réfugiés et de l'engagement pris par le partenariat au Forum mondial sur les réfugiés 2023, notamment de mobiliser davantage de financements en faveur de l'inclusion des réfugiés, par le biais de mécanismes de financement du GPE, de soutenir le dialogue sur les politiques visant à intégrer les réfugiés dans les systèmes éducatifs, de collaborer avec les partenaires pour renforcer le soutien à l'inclusion des réfugiés et accroître le financement de l'éducation dans les pays d'accueil partenaires, et d'encourager l'échange de connaissances.

6.3 M. Ahmat Youssouf Tahir, directeur général de l'Agence pour la promotion des initiatives communautaires en éducation (ministère de l'Éducation) du Tchad, partage l'expérience de son pays en matière d'éducation des enfants réfugiés. Il décrit les difficultés de la planification opérationnelle, telles que l'adoption des

programmes d'étude, le processus budgétaire, le manque d'enseignants qualifiés pour les enfants réfugiés et la coordination entre les agences humanitaires. Un cadre de partenariat était nécessaire pour soutenir ce processus.

6.4 Mme Rebecca Telford, directrice adjointe et Chef de la Section Éducation de la Division Résilience et Solutions du HCR et membre suppléante du Conseil d'administration, revient sur l'importance d'intégrer les réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux. Elle souligne aussi la nécessité de soutenir les pays d'accueil.

6.5 Les membres du Conseil insistent sur le fait que l'éducation est un droit humain fondamental et que les enfants réfugiés font partie des groupes les plus vulnérables. À cet égard, ils saluent les efforts déployés par les Gouvernements tchadien et djiboutien pour intégrer les enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux, ainsi que la contribution du GPE au Forum mondial sur les réfugiés et à l'engagement multipartite sur l'inclusion économique et la protection sociale.

6.6 Les membres du Conseil estiment que l'inclusion des enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux est plus efficace qu'investir dans des systèmes parallèles.

6.7 Ils demandent davantage d'informations sur la coordination entre le GPE et l'ECW afin d'assurer une bonne division du travail et une bonne synergie au niveau des pays. Le Secrétariat fait remarquer que les deux organisations ont des mandats différents, mais travaillent en étroite coordination tant au niveau stratégique que national.

6.8 Les membres du Conseil insistent sur l'importance de former les enseignants. La langue peut être un obstacle à l'éducation des enfants réfugiés. La reconnaissance des qualifications a été jugée importante pour l'intégration des réfugiés dans les communautés d'accueil, en particulier les enseignants réfugiés. La question des salaires versés irrégulièrement aux enseignants est également préoccupante.

6.9 Certains membres suggèrent d'offrir des cours de rattrapage pour amener les enfants réfugiés au niveau d'apprentissage requis et relèvent qu'un soutien psychosocial est nécessaire.

6.10 Les membres du Conseil proposent d'adopter des cibles concrètes et mesurables.

6.11 Les préoccupations des pays d'accueil sont également partagées, par exemple les tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil et la diminution des possibilités d'emploi pour les communautés d'accueil à mesure que les réfugiés s'insèrent sur le marché du travail.

6.12 Pour conclure cette séance, le président partage l'expérience de son pays, la Tanzanie, soulignant les difficultés de l'intégration des enfants réfugiés dans les

systèmes éducatifs nationaux et notamment les problèmes que posent les barrières linguistiques.

7. Un Partenariat pour l'apprentissage

7.1 La séance a pour objet de réfléchir aux enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique GPE 2025, notamment des dernières évaluations, du Rapport sur les résultats, ainsi que de la transformation des systèmes, en s'appuyant sur les discussions du Comité de performance, d'impact et d'apprentissage (PILC) et les webinaires organisés par le Secrétariat du GPE avant la réunion du Conseil.

Délibérations

7.2 Les observations formulées par les membres du Conseil sont résumées ci-dessous.

Observations d'ordre général

- Il existe un grand besoin de données de qualité, en particulier sur les résultats d'apprentissage et l'égalité des genres, tout autant qu'il est nécessaire d'aider les pays partenaires à recueillir les données et à évaluer rigoureusement les résultats.
- Le GPE donne l'impression d'être une communauté mondiale, mais la composante jeunesse fait défaut dans le partenariat.

Égalité des genres

- Tous les acteurs ont un rôle à jouer dans la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation.
- L'intégration de la notion de genre n'est pas toujours bien comprise dans les pays partenaires, et des éclaircissements sont apportés. L'égalité des genres doit s'inscrire dans le cadre des droits. Le GPE pourrait offrir des formations à tous les niveaux du partenariat.
- Un mécanisme formel peut être nécessaire pour soutenir le renforcement efficace des capacités aux niveaux national et local. Il pourrait être envisagé de désigner une organisation chef de file pour les questions de genre dans chaque pays afin de soutenir la mise en œuvre.
- Il est important que les agents partenaires disposent d'experts en genre susceptibles de soutenir les processus du GPE.
- Il est nécessaire d'évaluer l'intégration des questions de genre au sein du GPE.
- Le partenariat devrait faire connaître les goulets d'étranglement et les progrès en matière d'égalité des genres, ce qui pourrait s'inscrire dans une campagne visant à mobiliser les acteurs concernés du secteur privé.
- Il serait utile de faire participer au Conseil les organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans le domaine de l'égalité des genres et la représentation des adolescentes.

- Il est important de recruter et de former des enseignantes et des directrices d'école, ainsi que des cadres supérieurs de sexe féminin dans les ministères de l'Éducation.

Financement innovant

- Les membres conviennent que l'essentiel du financement de l'éducation devrait être assuré par des ressources nationales. Compte tenu des conclusions du Rapport sur les résultats concernant le financement intérieur, il conviendrait d'inscrire un point à ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.
- Le secteur privé national devrait être associé par le biais de la responsabilité sociale des entreprises.
- Le volume du financement n'entraîne pas nécessairement les résultats escomptés. L'efficacité et l'équité des dépenses sont également cruciales.
- Le financement multilatéral est essentiel et le GPE devrait faire appel au Comité directeur de haut niveau (HLSC) pour le financement multilatéral. Sous les auspices de ce Comité, une initiative a été lancée en marge des Réunions annuelles de la Banque mondiale en vue de renforcer le financement multilatéral de l'éducation. À cet égard, le GPE jouera un rôle de catalyseur dans les actions recommandées par le groupe de travail du Comité directeur de haut niveau, telles que l'élaboration et la promotion d'un argumentaire commun de toutes les organisations multilatérales sur le financement de l'éducation, le renforcement des instruments de financement innovants et le renforcement des capacités des pays en matière de financement stratégique et de dialogue sur la planification sectorielle. Le Secrétariat est encouragé à continuer de fournir des conseils aux gouvernements et aux partenaires pour piloter ce processus.
- Le cofinancement et le rôle du secteur privé en tant que moteur de l'évolution technologique sont importants. Relier l'éducation et la main-d'œuvre pourrait permettre de mieux mobiliser le secteur privé. L'utilisation de l'IA dans l'éducation pourrait être utile, en particulier pour les enfants ayant des besoins spéciaux, et le GPE pourrait inciter le secteur privé à développer des logiciels et aider les gouvernements à acquérir ces produits.
- Il est possible de placer l'éducation au cœur de chaque enjeu social pour attirer des financements. Compte tenu des risques liés au changement climatique, le climat peut être intégré par le biais de l'éducation, et le GPE pourrait chercher à augmenter les ressources pour les initiatives d'éducation climatique.

Modèle opérationnel

- Il est important de simplifier le modèle opérationnel. Il importe aussi d'impliquer les parties prenantes locales dans la mise en œuvre de ce modèle opérationnel. Il est

capital que les pays partenaires comprennent le modèle pour définir leurs priorités et atteindre leurs objectifs.

- Des données fiables sont essentielles pour hiérarchiser les réformes susceptibles d'améliorer des interventions ciblées au niveau des pays.
- Il est nécessaire d'harmoniser les priorités nationales et d'éviter la fragmentation des demandes de ressources.
- Des organisations comme le GPE sont parfois jugées trop bureaucratiques. Le partenariat devrait rendre publiques les mesures prises pour améliorer les processus et le modèle opérationnel.
- Les agents partenaires sont chargés de l'exécution dans les pays. La diversification des agents partenaires pourrait résoudre ce problème.

8. Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales

8.1 Mme LeAnna Marr, administratrice adjointe pour l'éducation de l'USAID, ouvre la séance en présentant le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) aux membres du Conseil. Elle rappelle que la première évaluation du GPE réalisée par le MOPAN a eu lieu en 2018 et que ses conclusions ont étayé l'élaboration du plan stratégique GPE 2025. À sa suite interviennent tour à tour Mme Suzanne Steensen, directrice du MOPAN, et Mme Katrina Rojas, chef de projet senior chez Universalia. Elles décrivent la portée de l'évaluation et présentent quelques premières conclusions au Conseil. Elles indiquent aussi que l'évaluation complète sera lancée au premier trimestre de 2024.

8.2 M. Charles North, directeur général adjoint du GPE, remercie le MOPAN pour sa présentation. Il souligne que les premières conclusions mettent en évidence la position forte du GPE en tant que partenariat et son engagement en faveur de la transformation des systèmes éducatifs et de l'égalité des genres. Il relève aussi la volonté du GPE de s'améliorer à la lumière de l'expérience et de tirer des enseignements des différentes évaluations qu'il a demandées.

Délibérations

8.3 Les Membres se félicitent de la présentation du MOPAN et de ses premières conclusions. Ils reconnaissent que la valeur ajoutée du GPE réside dans son caractère inclusif, qui lui permet de rassembler tous les acteurs concernés au niveau mondial. Les membres demandent à recevoir le rapport final une fois qu'il sera publié. Un membre demande où se situe le GPE par rapport à d'autres organisations similaires en matière d'intégration de l'égalité des genres. Une autre veut savoir s'il y a eu des améliorations depuis la dernière évaluation du MOPAN.

8.4 La présidente du PILC indique que le Comité examinera les conclusions finales lors de sa prochaine réunion. En raison des contraintes de temps, le Secrétariat communiquera les questions des membres du Conseil au MOPAN par écrit après la réunion.

9. Rapport sur les risques, détournement de fonds et point sur la protection contre l'exploitation, les violences et le harcèlement sexuels

9.1 M. Padraig Power, directeur financier du GPE, présente le dernier rapport sur les risques du GPE (DOC 07), les enseignements tirés des cas de détournement de fonds (DOC 08) et un point global sur la protection contre l'exploitation, les violences et le harcèlement sexuels (PSEAH).

Délibérations

9.2 Certains membres s'interrogent sur les possibles cas de détournements de fonds et de PSEAH non déclarés. Ils invitent le Secrétariat à réfléchir aux moyens de réduire ce risque. Ils lui suggèrent en outre de préparer une déclaration annuelle sur les détournements de fonds pour tous les agents partenaires.

9.3 Le directeur financier du GPE confirme que le Secrétariat partagera les enseignements tirés auprès des agents partenaires et engagera un dialogue avec eux sur la façon de réduire le risque que tous les cas ne soient pas déclarés. Le Secrétariat collaborera avec les Comités du GPE au cas où il serait nécessaire de modifier les politiques en vigueur. Le directeur financier du GPE accueille favorablement l'idée d'introduire une déclaration annuelle pour tenir les agents partenaires responsables de tous les cas non déclarés. De surcroît, il confirme que le Partenariat mondial a défini des normes permettant d'évaluer les pratiques d'établissement de rapports des agents partenaires. Enfin, il explique que le risque d'exploitation, de violences et de harcèlement sexuels est élevé à modéré, moins en raison de cas particuliers que du manque d'informations précises dans les rapports.

10. Séance sur les conséquences de l'exposition au plomb sur les résultats d'apprentissage

10.1 Mme Susannah Hares et M. Justin Sandefur du *Center for Global Development* présentent les conclusions d'une étude récente sur les conséquences de l'exposition au plomb sur les résultats d'apprentissage.

10.2 Les membres expriment les inquiétudes que leur inspirent ces conclusions. L'exposition aux produits chimiques, aux pesticides et aux polluants est jugée tout aussi préoccupante.

10.3 Les présentateurs répondent aux questions sur les données établissant une corrélation entre l'exposition au plomb et les pertes d'apprentissage et sur celles démontrant la source de la contamination. Ils insistent sur le fait que l'exposition au plomb est irréversible.

10.4

11. Certains membres soulignent la nécessité de sensibiliser les gouvernements et demandent comment traiter cette question. Les présentateurs suggèrent que le secteur de l'éducation soulève cette question au niveau national et mondial. Les gouvernements pourraient prendre des mesures législatives et réglementaires pour limiter l'exposition. La société civile a également un grand rôle à jouer dans la recherche de solutions à ce problème. Clôture de la réunion

11.1 Le membre du Conseil représentant la Norvège annonce la décision de son gouvernement de répondre aux besoins urgents et énormes en matière d'éducation en Cisjordanie et à Gaza en versant 2,7 millions de dollars au GPE et espère que d'autres pays lui emboiteront le pas.

11.2 Le Président remercie le Secrétariat pour la bonne organisation de la réunion.

11.3 Notant que le Conseil est arrivé à la fin du mandat en cours, le Président exprime sa gratitude aux membres du Conseil pour les services rendus.

11.4 Il annonce que la réunion du Conseil de juin 2024 se tiendra à Berlin (Allemagne) et remercie le Gouvernement allemand d'avoir offert d'accueillir cette réunion.

11.5 La séance est levée à 15 h 45, heure de Zanzibar.

11.6 Après la clôture des travaux, le Conseil tient une séance à huis clos sur la durée du mandat des présidents et vice-présidents.

Annexe 1 :

Liste des participants

	Nom	Groupe constitutif	Fonction
	Membres du Conseil		
1	Torerayi Moyo	Afrique 1	Membre du Conseil
2	Farah Sheikh Abdulkadir	Afrique 1	Membre suppléant du Conseil
3	Emmanuel Barakpete	Afrique 2	Représentant d'un membre du Conseil
4	Youssouf Tahir Ahmat	Afrique 2	Représentant d'un membre suppléant du Conseil
5	Conrad Sackey	Afrique 3	Représentant d'un membre du Conseil
6	Folake Folantuji David	Afrique 3	Représentant d'un membre suppléant du Conseil
7	Suresh Adhikari	Asie et Pacifique	Membre du Conseil
8	Aishath Hassan	Asie et Pacifique	Représentante d'un membre suppléant du Conseil
9	Laziz Khujakulov	EEMECA	Représentant d'un membre du Conseil
10	Rahim Saidzoda	EEMECA	Membre suppléant du Conseil
11	Didacus Jules	Amérique latine et Caraïbes	Membre du Conseil
12	Daniel Esponda	Amérique latine et Caraïbes	Membre suppléant du Conseil
13	Clélia Chevrier Kolačko	Bailleurs 1	Membre du Conseil
14	Annalena Flury-Angelotti	Bailleurs 1	Membre suppléante du Conseil
15	Line Nielsen Fribeg	Bailleurs 2	Membre du Conseil
16	Helena Reutersward	Bailleurs 2	Représentante d'un membre suppléant du Conseil
17	Judith Herbertson	Bailleurs 3	Membre du Conseil
18	Sharon Armstrong	Bailleurs 3	Membre suppléante du Conseil
19	Kristian Ødegaard	Bailleurs 4	Membre du Conseil
20	Ilham Al Ghadiri	Bailleurs 4	Représentante d'un membre suppléant du Conseil
21	Martin Seychell	Bailleurs 5	Membre du Conseil
22	Heike Kuhn	Bailleurs 5	Membre suppléante du Conseil
23	LeAnna Marr	Bailleurs 6	Membre du Conseil

24	Seungyun Lee	Bailleurs 6	Représentant d'un membre suppléant du Conseil
25	Kira Boe	OSC 1	Membre du Conseil
26	Yona Nestel	OSC 1	Membre suppléante du Conseil
27	Solange Akpo-Gnandi	OSC 2	Membre du Conseil
28	Rasheda Khatoon Choudhury	OSC 2	Représentante d'un membre suppléant du Conseil
29	Haldis Holst	OSC 3	Membre du Conseil
30	Dennis Sinyolo	OSC 3	Membre suppléant du Conseil
31	Stefania Giannini	Org. mult. 1	Membre du Conseil
32	Valerie Guarnieri	Org. mult. 1	Membre suppléante du Conseil
33	Robert Jenkins	Org. mult. 2	Membre du Conseil
34	Rebecca Telford	Org. mult. 2	Membre suppléante du Conseil
35	Luis Benveniste	Org. mult. 3	Membre du Conseil
36	Syed Husain Quadri	Org. mult. 3	Membre suppléant du Conseil
37	Sabrina Hervey	Fondations privées	Représentante d'un membre du Conseil
38	Carolyne Ngeny	Fondations privées	Membre suppléante du Conseil
39	David Boutcher	Secteur privé	Membre du Conseil
40	Emily Friedman	Secteur privé	Membre suppléante du Conseil
	Présidents (Conseil et comités)		
41	Jakaya Kikwete	Conseil	Président
42	Susan Liautaud	Conseil	Vice-Présidente
43	Nesmy Manigat	FRC	Président
44	Marie Soulié	PILC	Présidente